

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction Générale Adjointe de la Solidarité
Direction de l'Insertion
04.13.31.94.87

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 13 DECEMBRE 2019
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME DANIELE BRUNET**

OBJET : Convention d'objectifs et de moyens avec l'association expérimentation territoriale contre le chômage de longue durée (ETCLD) représentant le fonds national d'expérimentation contre le chômage de longue durée : renouvellement du partenariat pour l'année 2020.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée à l'insertion sociale et professionnelle, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

La commune de Jouques est l'un des dix territoires expérimentaux de la loi n°2016-231 du 29 février 2016 sur la résorption du chômage de longue durée.

Il s'agit de démontrer qu'il est possible, à une échelle territoriale déterminée et sans surcoût pour les finances publiques, de proposer à tout chômeur de longue durée volontaire un emploi à durée indéterminée à temps choisi et rémunéré au moins au salaire minimum interprofessionnel de croissance (SMIC).

Cette expérimentation, prévue de novembre 2016 à novembre 2021, bénéficie du concours financier de l'Etat via le fonds national d'expérimentation territoriale contre le chômage de longue durée, qui prend en charge les salaires bruts, soit 18 000 €par équivalent temps plein (ETP).

Ce financement est complété par celui des acteurs publics et privés volontaires, susceptibles de profiter de ces embauches qui doit être supérieur au coût du dispositif (article n°1 de la loi n°2016-231).

La convention 2019 d'objectifs et de moyens avec l'association expérimentation territoriale contre le chômage de longue durée (ETCLD), gestionnaire du fonds national arrivant à échéance, il convient de la renouveler avec l'objectif d'intégrer 20 bénéficiaires du RSA (BRSA) à temps plein sur l'exercice 2020.

La convention définit la participation départementale en contrepartie de l'économie réalisée par le non versement de l'allocation RSA pour chaque bénéficiaire recruté.

L'entreprise à but d'emploi (EBE), structure associative dénommée "Entreprise locale d'activités nouvelles (ELAN) Jouques" a été créée pour recruter les BRSA sur cette commune.

Elle développe son activité autour des pôles tourisme et valorisation du patrimoine, ateliers bois, multiservices, ressourcerie et agro-foresterie. D'autres activités sont en cours de développement pour l'année 2020, telles qu'une laverie, un service de vente en ligne de produits locaux et de duplicata de clés.

Bilan de l'action 2019 du 01/01/2019 au 31/08/2019 :

46 demandeurs d'emploi longue durée ont été recrutés dont 12 BRSA soit 10,68 ETP. Ces derniers n'émargent plus au dispositif RSA et sont toujours en poste sur l'EBE. De plus il est dénombré trois sorties pour un contrat à durée indéterminée, une immatriculation en tant qu'auto entrepreneur dans la fabrication d'objet en bois et un abandon.

En conséquence, les résultats de l'action sont satisfaisants.

Aussi, il est proposé de renouveler cette action du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020 avec un objectif revu à la hausse soit 20 BRSA salariés à temps plein, soit 10 ETP de plus qu'en 2019.

Le financement de l'association ETCLD est établi selon la proposition énoncée dans le tableau annexé, soit un montant estimatif de 23 300 € calculé sur la base de la compensation annuelle moyenne versée au fonds national par allocataire du RSA à temps plein sur 12 mois :

- montant moyen allocation RSA 2019 : 550,93 €;
- coût annuel : 12 mois x 550,93 €: 6 611,16 €;
- taux de compensation de l'Etat : 70,80 % ;
- moyenne du montant versé annuellement pour les allocataires du RSA en 2019 soit 1 160 €

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL